

Un Roubaissien tué à Fritissa (Maroc)

LA DEPOUILLE MORTELLE DU CAVALIER CHARLES DEVEVER SERA RAMENEE A ROUBAIX. — UNE LETTRE DU MINISTRE DE LA GUERRE.

Nous avons signalé en son temps, la mort glorieuse à Fritissa (Maroc), du cavalier Charles Devever, qui tomba percé de cinq balles, en défendant, contre des partisans Marocains, ses camarades de corps.

La mère du soldat Devever, vivante, nous dit, avec sollicitude de M. le ministre de la guerre, le rapatriement de la dépouille mortelle de son enfant tombé sur le sol africain dans la lutte entreprise pour la plus grande France.

La mère du héros de Fritissa, ses grands-parents, les membres de sa famille auront la consolation de pouvoir aller vers et pleurer, au cimetière de Roubaix, sur la tombe du brave Charles Devever.

M. le ministre de la guerre vient, en effet, d'adresser à la mère du jeune soldat tué à l'ennemi, la lettre suivante :

Madame, J'ai l'honneur de vous informer que, pour satisfaire au désir que vous m'avez exprimé j'ai autorisé le transport au frais du corps de votre fils, le soldat Devever, tué à l'ennemi, au Maroc.

Vous serez avisée en temps utile, par les soins de l'autorité militaire, du jour et de l'heure de l'arrivée au port de destination de la dépouille mortelle de votre fils.

Agreuz, Madame, avec l'expression de mes sincères condoléances, mes respectsueux salutations.

Pour le Ministre et par délégation du secrétaire général, Directeur de l'Intendance. Le sous-directeur (signé) : Millaubé

UNE SEANCE LE MARDI A LA CASSE D'EPARGNE.

L'Administration de la Casse d'épargne de Roubaix rappelle à ses déposants que sa séance supplémentaire aura lieu à partir du 1<sup>er</sup> juin, tous les mardis matin pour effectuer toutes les opérations relatives aux versements et aux remboursements.

LES FUNERAILLES DE M. EMILE ELOY.

Le défunt M. Emile Eloy, dont nous avons annoncé la mort survenue vendredi matin à Paris, sera inhumé mardi à 10 heures du matin, en l'église Saint-Sulpice. L'inhumation sera faite au cimetière de Roubaix.

AU CHORAL NADAUD.

Samedi soir, au siège social, le Choral Nadaud a fêté dans l'intimité — et la réunion n'en a été que plus charmante — les succès obtenus lundi dernier au concours international de Paris.

L'enthousiasme le plus chaleureux a présidé à cette soirée dont chacun a emporté le meilleur souvenir. On remarquait, épinglés sur les murs, au milieu des gerbes et des fleurs offertes par la population roubaissienne aux vainqueurs de nombreux télégrammes adressés par la plupart des sociétés musicales de la région du Nord aux lauréats du grand prix d'honneur de l'Orphéon.

M. Albert Motte, président d'honneur, qui occupait le milieu de la table, et autour de lui avaient pris place, MM. D'Halluin-Motte, président d'honneur; Jean Selle, président; Verneuil, sous-secrétaire; Dutrieu, secrétaire; Leconte, trésorier, et les membres de la Commission administrative. La presque totalité des chanteurs étaient présents.

M. Albert Motte s'est levé le premier et avec une émotion qui a gagné l'assistance entière, a rappelé les conditions dans lesquelles il avait consenti à accepter la présidence d'honneur du Choral Nadaud. Il a salué en termes touchants, la mémoire de Gustave Nadaud et du premier directeur, Victor Minnard. Il a dit que c'était son admiration pour l'éminent chef qu'est M. Dubsburgh; sa reconnaissance pour M. Jean Selle, qui se dévoue avec tant d'ardeur pour ses amis, et M. Verneuil qui mérite le titre d'organisateur de la victoire. M. Albert Motte a conclu que noblesse oblige, et il a formulé le souhait que le concours de Paris contribue à maintenir le Choral Nadaud au summum de la perfection que les jurés lui ont reconnu. Les paroles de M. Albert Motte ont été très applaudies.

Après lui, M. D'Halluin-Motte, avec cette verve et cet humour qui lui sont coutumières, a pris la parole pour exprimer la joie qu'il avait éprouvée à entendre à Paris, la double exécution du Choral Nadaud. Il n'hésite pas à dire qu'il n'y avait pas de comparaison possible à établir entre les sociétés concurrentes et il salue dans les membres du Choral Nadaud, les seuls vainqueurs du concours d'honneur. M. D'Halluin-Motte, avec beaucoup d'éloquence, s'adressant aux choristes, leur applique le mot célèbre du grand capitaine: « Soldats, je suis content de vous », et dans une vibrante péroraison, il entretient les succès futurs du Choral Nadaud, qui permet d'envisager le résultat du concours de Paris. La salle entière fait à M. D'Halluin-Motte une ovation prolongée.

M. Jean Selle, dans une improvisation excellente, remercie les présidents d'honneur. Il excuse le directeur, M. Dubsburgh, retenu par ses devoirs professionnels, et donne des instructions pour la sortie de dimanche à Watrellos. M. Jean Selle développe ensuite cette idée qui est très applaudie, que les anciens chanteurs qui ont pu apprécier la direction du maître incomparable qu'est M. Dubsburgh, continuent de servir à venir se rassembler sous sa baguette. M. Jean Selle propose en terminant de chanter un vif de sympathie à l'honneur de MM. Albert Motte et D'Halluin-Motte.

M. Léon Verneuil clôt la série des allocutions en proposant à l'assistance, qui accepte avec unanimité qui se traduit par plusieurs sautes d'applaudissements, de modifier le règlement et de nommer M. Jean Selle président pour une période de cinq années, au lieu de lui renouveler ses fonctions tous les ans.

Cette charmante soirée s'est terminée par un concert des plus intéressants.

LA RECEPTION DU CHORAL NADAUD.

Au nombre des sociétés composant le cortège qui a accompagné, jeudi, le Choral Nadaud de la gare à l'Hôtel de Ville, figurait, en outre de celles que nous avons mentionnées, la chorale « La Jeunesse d'Arc », du Syndicat mixte de l'Industrie Roubaissienne.

LA FETE NAUTIQUE DU BLANC-BEAU.

Aujourd'hui, à partir de trois heures, sur le canal du Blanc-Beau, se dérouleront les phases de la réunion de sport nautique organisée par le Racing-Club de Roubaix. On trouvera plus loin, sous la rubrique « Vie Sportive » des détails sur cette réunion.

PIANOS. — Vente et location des meilleurs marqués.

Maison Scrépel, 138, Grande-Rue, Roubaix. Tél. 2112. 953-7

LA COMMISSION CANTONALE D'ASSISTANCE-RETRAITE de Roubaix-Nord s'est réunie le samedi 1<sup>er</sup> juin, à 3 heures du soir, à la mairie de Roubaix, sous la présidence de M. le Maire, conseiller de préfecture.

M. le Maire, conseiller de préfecture, a l'honneur de vous adresser la lettre suivante :

Madame, J'ai l'honneur de vous informer que, pour satisfaire au désir que vous m'avez exprimé j'ai autorisé le transport au frais du corps de votre fils, le soldat Devever, tué à l'ennemi, au Maroc.

LES FEMMES DE LA RUE DE LA LIBERTÉ.

Les personnes appelées à être visitées par des dévoués philanthropes seront avisées de leur passage par une carte qui leur sera remise à 8 heures à l'avance.

Grâce aux dons et offrandes précédemment recueillis, des centaines de familles ont été, depuis deux ans, sauvées de l'affreuse misère par le dévouement et le zèle de l'œuvre charitable de votre fils, le soldat Devever, tué à l'ennemi, au Maroc.

Vous serez avisée en temps utile, par les soins de l'autorité militaire, du jour et de l'heure de l'arrivée au port de destination de la dépouille mortelle de votre fils.

Agreuz, Madame, avec l'expression de mes sincères condoléances, mes respectsueux salutations.

Pour le Ministre et par délégation du secrétaire général, Directeur de l'Intendance. Le sous-directeur (signé) : Millaubé

WATRELLOS

Une affaire d'ouvriers à la liberté du travail pendant la Grève des Couvrouers

Renouveau devant le tribunal correctionnel. Nous avons relaté les incidents de la grève des ouvriers qui survinrent à Watrellos, le 7 mai. On sait qu'un cortège de manifestants grévistes avait contraint un ouvrier couvrouer, Louis Bouchard, âgé de 35 ans, à aller travailler sous le drapeau de son groupe où il avait 466 malins.

La police ouvrit une enquête et arrêta M. Louis Bouchard, âgé de 35 ans, couvrouer à Watrellos, conseiller syndical et conseiller municipal, et Jérôme Hornart, 29 ans, couvrouer à Tourcoing, présumé d'avoir pris la direction de la manifestation.

M. Hornart, le magistrat du Parquet de Lille, chargé de l'enquête, vient, après un dernier interrogatoire, de terminer son instruction. Il renvoie les inculpés, Delanoy et Hornart, devant le tribunal correctionnel.

Le conseiller municipal collectiviste et son coaccusé sont jugés au cours de l'audience du 15 juin.

L'inculpation retenue contre eux est celle d'entrave à la liberté du travail.

LA MAIRIE nous communique l'avis suivant : « A l'occasion de la fête qui sera donnée au Grand-Parc, le 7 juin, à huit heures et demie, sur le Grand-Parc, par le « Grand Harmonie » et la Société Nationale. Le Choral Nadaud, les Cabaretiers sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts jusqu'à deux heures du matin. »

LA PROTECTION DES REGATES ET L'ORGANISATION DES REGATES. — Le garde Houdebert, chargé de la surveillance des régates, a été nommé par le conseil municipal de Roubaix, pour passer dans un champ de bled appartenant à M. Delmotte, cultivateur.

Le brigadier Blain a dressé procès-verbal à un horticulteur de Roubaix, M. Vandorslaere, qui avait négligé de faire balayer les trottoirs et la chaussée de sa propriété, en face d'une propriété lui appartenant.

Procès-verbal pour ivresse à Ernest Watteup, veilleur de nuit, rue Carnot, en face d'une propriété appartenant à M. Delmotte, cultivateur.

DEFENSE aux cyclistes d'ignorer que c'est chez F. Pollet, rue du Crétinier, qu'ils trouveront le plus beau choix de cycles et accessoires dans les meilleures conditions. 30678

UN AFFAIRE DE VIOLENCE DANS LA RUE DE MONTAUBERT. — Mme Bernardine Bouteau, 30 ans, s'est plainte au garde Brunin qu'elle se voyait assaillie par M. Vandamme, qui l'avait frappée d'un coup de couteau à la nuque. La plainte a été déposée au commissariat de Tourcoing. Mme Marie Bismarck, 61 ans, femme Vandamme a déclaré qu'elle avait été insultée et frappée par M. Vandamme, qui se voyait assaillie par M. Vandamme, qui l'avait frappée d'un coup de couteau à la nuque.

PHARMACIENS DE GARDE pour toute la journée le dimanche 2 juin. MM. Lepoer, rue Saint-Gervais; Lefebvre, rue de Valenciennes; Lefebvre, rue de Valenciennes, jusqu'à midi seulement.

UN OBIT SOLENNEL sera célébré le lundi 3 juin, à 10 heures, en l'église St-Martin, par le repos de l'âme de Clotilde Caudrelier, épouse de M. le Docteur Fauverge. 3867

BLESSE PAR UNE PIECE DE FONTE. — A la fonderie de M. J. Poissonnier, rue Bouchard, un homme de peine, M. Jean Matthey, âgé de 25 ans, demeurant rue de Leuze, impasse Delcroix, a été blessé au pied droit par suite de la chute d'une pièce de fonte qu'il manipulait. M. le docteur Dupré a constaté une fracture compliquée du petit orteil du pied. Il a prescrit au blessé six semaines de repos.

LE PLUS BEAU CHOIX de broderies et dentelles pour lingerie se trouve à la Maison Robbeze-Verdonck, 50, Grande-Rue, à Roubaix. Maison spéciale pour le Trouseur et la Layette. Devis sur demande, à tous prix. 30632

CROIX

TOME D'UNE ECHELLE. Un ouvrier de M. Calixte Alort, entrepreneur de peintures, à Roubaix, Eugène Ghesquier, 30 ans, est tombé d'une échelle et s'est blessé à la cheville et au poignet droit. Vingt-cinq jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Lepers.

LE DOIST DANS UNE GARDEUSE. — Au Peignage 1. Holden et fils, un fraiseur a eu l'index droit percé entre deux rouleaux de cardes, en procédant au nettoyage. La face dorsale du doigt a été gravement atteinte. Le tendon était mis à nu et l'os saillant. M. le docteur Dupré a prescrit au blessé un repos de trois semaines.

LA SUBARRE. — A l'occasion de la dactylographie, M. Jean Selle développe ensuite cette idée qui est très applaudie, que les anciens chanteurs qui ont pu apprécier la direction du maître incomparable qu'est M. Dubsburgh, continuent de servir à venir se rassembler sous sa baguette. M. Jean Selle propose en terminant de chanter un vif de sympathie à l'honneur de MM. Albert Motte et D'Halluin-Motte.

UN CONFLIT

Le lock-out qui avait été déclaré par les patrons halluinois de l'industrie du bâtiment a été levé. Les ouvriers ont pu retourner à leur travail.

VENANT à la suite d'une convention collective, il semblait montrer un patronat ne craignant pas d'aller franchement de l'avant, aussi bien dans la discussion avec les syndicats ouvriers que dans l'emploi des mesures les plus graves en cas de conflit.

Et, il faut bien le dire, le patronat de notre région n'avait pas accoutumé de prendre à ces deux points de vue, une attitude aussi nette. Généralement, il n'acceptait pas de discussion avec les syndicats ouvriers, ne voulant traiter qu'avec les travailleurs de chaque usine, et d'autre part, il n'avait pas encore usé de ce moyen extrême de la fermeture des ateliers.

Mais, les patrons halluinois n'ont pas pu résister à la tentation de faire une entente mal comprise et mal respectée, ils viennent de rouvrir les chantiers qu'ils avaient fermés brisant eux-mêmes le lock-out qu'ils avaient déclaré.

Le conflit cependant n'est pas solutionné que par cette mesure; car c'est une question de principe qui est ici en jeu et elle n'est pas tranchée.

Il s'agit, en effet, de savoir si le syndicat de la Maison du Peuple a le monopole de l'industrie ouvrière ou si un autre syndicat non affilié à la C. G. T. a les mêmes droits que lui à représenter les ouvriers.

La convention collective conclue il y a quelques mois, stipulait que les patrons n'avaient le droit d'employer que des ouvriers faisant partie du syndicat de leur industrie.

Le Syndicat de la Maison du Peuple prétendait que seuls les ouvriers appartenant à ce syndicat pouvaient travailler dans les usines. Les patrons au contraire affirmaient qu'en signant cette formule ils ne s'étaient pas engagés à ne pas embaucher des ouvriers faisant partie d'une autre organisation syndicale.

Comme on le voit, il est tout à fait nécessaire que cette clause soit précisée une bonne fois si on veut empêcher que le différend ne renaisse bientôt.

La justice est saisie indirectement de la question par le Syndicat indépendant qui n'estend pas voir ses membres exclus de tous les chantiers. Les tribunaux diront donc com-

WATRELLOS

Une affaire d'ouvriers à la liberté du travail pendant la Grève des Couvrouers

Renouveau devant le tribunal correctionnel. Nous avons relaté les incidents de la grève des ouvriers qui survinrent à Watrellos, le 7 mai. On sait qu'un cortège de manifestants grévistes avait contraint un ouvrier couvrouer, Louis Bouchard, âgé de 35 ans, à aller travailler sous le drapeau de son groupe où il avait 466 malins.

La police ouvrit une enquête et arrêta M. Louis Bouchard, âgé de 35 ans, couvrouer à Watrellos, conseiller syndical et conseiller municipal, et Jérôme Hornart, 29 ans, couvrouer à Tourcoing, présumé d'avoir pris la direction de la manifestation.

M. Hornart, le magistrat du Parquet de Lille, chargé de l'enquête, vient, après un dernier interrogatoire, de terminer son instruction. Il renvoie les inculpés, Delanoy et Hornart, devant le tribunal correctionnel.

Le conseiller municipal collectiviste et son coaccusé sont jugés au cours de l'audience du 15 juin.

L'inculpation retenue contre eux est celle d'entrave à la liberté du travail.

LA MAIRIE nous communique l'avis suivant : « A l'occasion de la fête qui sera donnée au Grand-Parc, le 7 juin, à huit heures et demie, sur le Grand-Parc, par le « Grand Harmonie » et la Société Nationale. Le Choral Nadaud, les Cabaretiers sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts jusqu'à deux heures du matin. »

LA PROTECTION DES REGATES ET L'ORGANISATION DES REGATES. — Le garde Houdebert, chargé de la surveillance des régates, a été nommé par le conseil municipal de Roubaix, pour passer dans un champ de bled appartenant à M. Delmotte, cultivateur.

Le brigadier Blain a dressé procès-verbal à un horticulteur de Roubaix, M. Vandorslaere, qui avait négligé de faire balayer les trottoirs et la chaussée de sa propriété, en face d'une propriété lui appartenant.

Procès-verbal pour ivresse à Ernest Watteup, veilleur de nuit, rue Carnot, en face d'une propriété appartenant à M. Delmotte, cultivateur.

DEFENSE aux cyclistes d'ignorer que c'est chez F. Pollet, rue du Crétinier, qu'ils trouveront le plus beau choix de cycles et accessoires dans les meilleures conditions. 30678

UN AFFAIRE DE VIOLENCE DANS LA RUE DE MONTAUBERT. — Mme Bernardine Bouteau, 30 ans, s'est plainte au garde Brunin qu'elle se voyait assaillie par M. Vandamme, qui l'avait frappée d'un coup de couteau à la nuque. La plainte a été déposée au commissariat de Tourcoing. Mme Marie Bismarck, 61 ans, femme Vandamme a déclaré qu'elle avait été insultée et frappée par M. Vandamme, qui se voyait assaillie par M. Vandamme, qui l'avait frappée d'un coup de couteau à la nuque.

PHARMACIENS DE GARDE pour toute la journée le dimanche 2 juin. MM. Lepoer, rue Saint-Gervais; Lefebvre, rue de Valenciennes; Lefebvre, rue de Valenciennes, jusqu'à midi seulement.

UN OBIT SOLENNEL sera célébré le lundi 3 juin, à 10 heures, en l'église St-Martin, par le repos de l'âme de Clotilde Caudrelier, épouse de M. le Docteur Fauverge. 3867

BLESSE PAR UNE PIECE DE FONTE. — A la fonderie de M. J. Poissonnier, rue Bouchard, un homme de peine, M. Jean Matthey, âgé de 25 ans, demeurant rue de Leuze, impasse Delcroix, a été blessé au pied droit par suite de la chute d'une pièce de fonte qu'il manipulait. M. le docteur Dupré a constaté une fracture compliquée du petit orteil du pied. Il a prescrit au blessé six semaines de repos.

LE PLUS BEAU CHOIX de broderies et dentelles pour lingerie se trouve à la Maison Robbeze-Verdonck, 50, Grande-Rue, à Roubaix. Maison spéciale pour le Trouseur et la Layette. Devis sur demande, à tous prix. 30632

EXCURSIONS en AUTOMOBILE

VOITURES EN LOCATION (14 HP de DION-BOUTON)

AGENCE COMMERCIALE D'AUTOMOBILES TOURCOING

355, BOULEVARD GAMBETTA, 355 TOURCOING

Téléph. 12-14 29834

TOURCOING

Journal du dimanche 2 juin 1912: Marché, Musée de dix heures à une heure. Caisse d'Épargne de neuf heures à onze heures et demie.

Bibliothèque communale de dix heures à midi. Bibliothèque populaire de neuf heures à midi. Bibliothèque catholique, rue des Orphelins, de dix heures à midi.

Consultations juridiques municipales, à l'Institut Social, de dix heures à midi. Secrétaire du Peuple, Maison des Oeuvres, 85, rue des Ursulines, de neuf heures à onze heures. Œuvre de Saint-François-Régis, 85, rue des Ursulines, de sept heures et demie à neuf heures et demie.

A onze heures, réception par la Municipalité, de l'Union Tourcoingnoise et de la Jeunesse du Blanc-Beau.

Leiz heures, à Saint-Christophe, fête du Train Bleu de Lourdes.

A Halluin: Ducasse. A Bondues: Ducasse allé au hameau du Mont.

UN CONFLIT

Le lock-out qui avait été déclaré par les patrons halluinois de l'industrie du bâtiment a été levé. Les ouvriers ont pu retourner à leur travail.

VENANT à la suite d'une convention collective, il semblait montrer un patronat ne craignant pas d'aller franchement de l'avant, aussi bien dans la discussion avec les syndicats ouvriers que dans l'emploi des mesures les plus graves en cas de conflit.

Et, il faut bien le dire, le patronat de notre région n'avait pas accoutumé de prendre à ces deux points de vue, une attitude aussi nette. Généralement, il n'acceptait pas de discussion avec les syndicats ouvriers, ne voulant traiter qu'avec les travailleurs de chaque usine, et d'autre part, il n'avait pas encore usé de ce moyen extrême de la fermeture des ateliers.

Mais, les patrons halluinois n'ont pas pu résister à la tentation de faire une entente mal comprise et mal respectée, ils viennent de rouvrir les chantiers qu'ils avaient fermés brisant eux-mêmes le lock-out qu'ils avaient déclaré.

Le conflit cependant n'est pas solutionné que par cette mesure; car c'est une question de principe qui est ici en jeu et elle n'est pas tranchée.

Il s'agit, en effet, de savoir si le syndicat de la Maison du Peuple a le monopole de l'industrie ouvrière ou si un autre syndicat non affilié à la C. G. T. a les mêmes droits que lui à représenter les ouvriers.

WATRELLOS

Une affaire d'ouvriers à la liberté du travail pendant la Grève des Couvrouers

Renouveau devant le tribunal correctionnel. Nous avons relaté les incidents de la grève des ouvriers qui survinrent à Watrellos, le 7 mai. On sait qu'un cortège de manifestants grévistes avait contraint un ouvrier couvrouer, Louis Bouchard, âgé de 35 ans, à aller travailler sous le drapeau de son groupe où il avait 466 malins.

La police ouvrit une enquête et arrêta M. Louis Bouchard, âgé de 35 ans, couvrouer à Watrellos, conseiller syndical et conseiller municipal, et Jérôme Hornart, 29 ans, couvrouer à Tourcoing, présumé d'avoir pris la direction de la manifestation.

M. Hornart, le magistrat du Parquet de Lille, chargé de l'enquête, vient, après un dernier interrogatoire, de terminer son instruction. Il renvoie les inculpés, Delanoy et Hornart, devant le tribunal correctionnel.

Le conseiller municipal collectiviste et son coaccusé sont jugés au cours de l'audience du 15 juin.

L'inculpation retenue contre eux est celle d'entrave à la liberté du travail.

LA MAIRIE nous communique l'avis suivant : « A l'occasion de la fête qui sera donnée au Grand-Parc, le 7 juin, à huit heures et demie, sur le Grand-Parc, par le « Grand Harmonie » et la Société Nationale. Le Choral Nadaud, les Cabaretiers sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts jusqu'à deux heures du matin. »

LA PROTECTION DES REGATES ET L'ORGANISATION DES REGATES. — Le garde Houdebert, chargé de la surveillance des régates, a été nommé par le conseil municipal de Roubaix, pour passer dans un champ de bled appartenant à M. Delmotte, cultivateur.

Le brigadier Blain a dressé procès-verbal à un horticulteur de Roubaix, M. Vandorslaere, qui avait négligé de faire balayer les trottoirs et la chaussée de sa propriété, en face d'une propriété lui appartenant.

Procès-verbal pour ivresse à Ernest Watteup, veilleur de nuit, rue Carnot, en face d'une propriété appartenant à M. Delmotte, cultivateur.

DEFENSE aux cyclistes d'ignorer que c'est chez F. Pollet, rue du Crétinier, qu'ils trouveront le plus beau choix de cycles et accessoires dans les meilleures conditions. 30678

UN AFFAIRE DE VIOLENCE DANS LA RUE DE MONTAUBERT. — Mme Bernardine Bouteau, 30 ans, s'est plainte au garde Brunin qu'elle se voyait assaillie par M. Vandamme, qui l'avait frappée d'un coup de couteau à la nuque. La plainte a été déposée au commissariat de Tourcoing. Mme Marie Bismarck, 61 ans, femme Vandamme a déclaré qu'elle avait été insultée et frappée par M. Vandamme, qui se voyait assaillie par M. Vandamme, qui l'avait frappée d'un coup de couteau à la nuque.

PHARMACIENS DE GARDE pour toute la journée le dimanche 2 juin. MM. Lepoer, rue Saint-Gervais; Lefebvre, rue de Valenciennes; Lefebvre, rue de Valenciennes, jusqu'à midi seulement.

UN OBIT SOLENNEL sera célébré le lundi 3 juin, à 10 heures, en l'église St-Martin, par le repos de l'âme de Clotilde Caudrelier, épouse de M. le Docteur Fauverge. 3867

BLESSE PAR UNE PIECE DE FONTE. — A la fonderie de M. J. Poissonnier, rue Bouchard, un homme de peine, M. Jean Matthey, âgé de 25 ans, demeurant rue de Leuze, impasse Delcroix, a été blessé au pied droit par suite de la chute d'une pièce de fonte qu'il manipulait. M. le docteur Dupré a constaté une fracture compliquée du petit orteil du pied. Il a prescrit au blessé six semaines de repos.

LE PLUS BEAU CHOIX de broderies et dentelles pour lingerie se trouve à la Maison Robbeze-Verdonck, 50, Grande-Rue, à Roubaix. Maison spéciale pour le Trouseur et la Layette. Devis sur demande, à tous prix. 30632

EXCURSIONS en AUTOMOBILE

VOITURES EN LOCATION (14 HP de DION-BOUTON)

AGENCE COMMERCIALE D'AUTOMOBILES TOURCOING

355, BOULEVARD GAMBETTA, 355 TOURCOING

Téléph. 12-14 29834

TOURCOING

Journal du dimanche 2 juin 1912: Marché, Musée de dix heures à une heure. Caisse d'Épargne de neuf heures à onze heures et demie.

Bibliothèque communale de dix heures à midi. Bibliothèque populaire de neuf heures à midi. Bibliothèque catholique, rue des Orphelins, de dix heures à midi.

Consultations juridiques municipales, à l'Institut Social, de dix heures à midi. Secrétaire du Peuple, Maison des Oeuvres, 85, rue des Ursulines, de neuf heures à onze heures. Œuvre de Saint-François-Régis, 85, rue des Ursulines, de sept heures et demie à neuf heures et demie.

A onze heures, réception par la Municipalité, de l'Union Tourcoingnoise et de la Jeunesse du Blanc-Beau.

Leiz heures, à Saint-Christophe, fête du Train Bleu de Lourdes.

A Halluin: Ducasse. A Bondues: Ducasse allé au hameau du Mont.

UN CONFLIT

Le lock-out qui avait été déclaré par les patrons halluinois de l'industrie du bâtiment a été levé. Les ouvriers ont pu retourner à leur travail.

VENANT à la suite d'une convention collective, il semblait montrer un patronat ne craignant pas d'aller franchement de l'avant, aussi bien dans la discussion avec les syndicats ouvriers que dans l'emploi des mesures les plus graves en cas de conflit.

Et, il faut bien le dire, le patronat de notre région n'avait pas accoutumé de prendre à ces deux points de vue, une attitude aussi nette. Généralement, il n'acceptait pas de discussion avec les syndicats ouvriers, ne voulant traiter qu'avec les travailleurs de chaque usine, et d'autre part, il n'avait pas encore usé de ce moyen extrême de la fermeture des ateliers.

Mais, les patrons halluinois n'ont pas pu résister à la tentation de faire une entente mal comprise et mal respectée, ils viennent de rouvrir les chantiers qu'ils avaient fermés brisant eux-mêmes le lock-out qu'ils avaient déclaré.

Le conflit cependant n'est pas solutionné que par cette mesure; car c'est une question de principe qui est ici en jeu et elle n'est pas tranchée.

Il s'agit, en effet, de savoir si le syndicat de la Maison du Peuple a le monopole de l'industrie ouvrière ou si un autre syndicat non affilié à la C. G. T. a les mêmes droits que lui à représenter les ouvriers.

DEUIL.

Grand choix de modèles en crêpe et en grenadine à Aux Scars de Charité, 33, rue du Vieil-Abreuvour, R. 30955

Nouvelles Religieuses

ORATION. Samedi, à sept heures et demie du matin, en l'église du Sacre-Coeur, à Lille, Mgr Delamarie a célébré.

Prêtres. — Lucien Dètrez, de Baillet; Louis Dumortier, de Wervicq; Albert Vaton, d'Hazebrouck; René Dètrez, de Wervicq; Gustave Lévain, d'Erinchem; Daniel Allart, de Danquerque; Louis Darel, d'Avesnes; Paul Dussart, d'Orsinval; Gustave Lévain, d'Erinchem; Gustave Lévain, d'Erinchem; Gustave Lévain, d'Erinchem.

Secours. — Gustave Lévain, de Bousies; Jean Gaillet, de Roubaix; Jean